



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 12 avril 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI,
M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme
Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ,
Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M.
Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M.
Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 avril 2024,

Considérant la nécessité de supprimer :

Un emploi de Responsable du service Domaine Public

Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : Temps complet

Date de la suppression : 1^{er} juillet 2024

Motif de la suppression : Réorganisation de la Direction Juridique et Financière suite à la mise à disposition de l'agent à la Maire de Goès (20/35^{ème}), jusqu'au 30 juin 2024, puis sur sa demande, intégration à TNC au sein cette collectivité et maintient de 15/35^{ème} à la mairie d'Oloron. L'agent devient inter-communal.

Un emploi de Responsable de l'entretien de la Plaine des sports

Grade : Agent de maîtrise Principal

Durée hebdomadaire de l'emploi : Temps complet

Date de la suppression : 1^{er} mai 2024

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à départ à la retraite.

Un emploi de Chef de secteur au service de l'Eau

Grade : Technicien Principal 2^{ème} Classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : Temps complet

Date de la suppression : 1^{er} mai 2024

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à disponibilité.

Il est proposé à votre assemblée :

- La suppression d'un emploi de catégorie B à temps complet, grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- La suppression d'un emploi de catégorie B à temps complet, grade d' Agent de maîtrise Principal,
- La suppression d'un emploi de catégorie C à temps complet, grade de Technicien Principal 2^{ème} classe.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** les propositions de Monsieur le Maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 12 avril 2024, tel que proposé.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 16/04/2024

